



Renseignement sur un délit de fuite

Par Visiteur

: je vais être convoqué par la gendarmerie pour ne pas m'être arrêté lors d'un accrochage sur une route de campane, pensant que seul le rétroviseur des véhicules avaient été touchés, il se trouve que la personne avec qui j'ai eu l'accrochage a appelé les gendarmes.
heureusement cette personne est mon voisin, celui ci est venu me voir pour m'informer de la situation, et est d'accord pour un arrangement amiable.
qu'est ce que je risque ?

merci pour votre réponse

cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

: je vais être convoqué par la gendarmerie pour ne pas m'être arrêté lors d'un accrochage sur une route de campane, pensant que seul le rétroviseur des véhicules avaient été touchés, il se trouve que la personne avec qui j'ai eu l'accrochage a appelé les gendarmes.
heureusement cette personne est mon voisin, celui ci est venu me voir pour m'informer de la situation, et est d'accord pour un arrangement amiable.
qu'est ce que je risque ?

Si vous jouez la carte de la bonne foi et que votre voisin a la gentillesse de refuser sa plainte, vous ne risquez très certainement rien sauf à tomber sur un procureur zélé mais à ce point, c'est tout de même rare.

En cas de poursuite, ce qui serait exceptionnel, votre dossier sera probablement traité en procédure rapide, vu le faible préjudice et vous aurez une petite amende.. Il serait très exceptionnel que cela aille plus loin..

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci pour votre réponse,
mais ce n'est pas tout, mon voisin avec qui j'ai eu l'accrochage tractait un van, ce van ne lui appartient pas, et à priori le propriétaire du van ne veut pas d'arrangement amiable.
pour info le titulaire de l'assurance du van est mon voisin et non le propriétaire est ce que cela change quelque chose ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

mais ce n'est pas tout, mon voisin avec qui j'ai eu l'accrochage tractait un van, ce van ne lui appartient pas, et à priori le propriétaire du van ne veut pas d'arrangement amiable.
pour info le titulaire de l'assurance du van est mon voisin et non le propriétaire est ce que cela change quelque chose ?

En tant que propriétaire, ce monsieur peut tout à fait déposer plainte pour délit de fuite. Mais je doute que ça aille loin et que le procureur accepte poursuivre. Au reste, on en revient sur mon message précédent..

Très cordialement.